



SECTION  
DE LA  
SARTHE

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »  
(Saint-Exupéry)

## Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques

# 1 FO pour tous

Octobre 2016 - n°20

### Sommaire :

- 1) Vie quotidienne
- 2) Fiscalité
- 3) Social
- 4) Brèves

**Dossier du mois** : Adresse aux maires de France

\*\*\*\*\*

### 1) **Vie quotidienne** : la création des centres de contact

Depuis l'été 2014 jusqu'à la fin 2015, la DGFIP a expérimenté le dispositif « centres de contact » (CC). Le CIS de Rouen a accueilli le premier site pilote d'accueil à distance (téléphone et courriel) des usagers particuliers des SIP des départements de l'Oise et des Alpes de Hautes Provence, et un second centre a ouvert à Chartres en mars 2015 au profit de l'Eure et Loir et de la Seine St Denis. Ils ont reçu, en 2015, 436 000 appels et 55 000 courriels. Outre les missions d'information et d'accompagnement auprès des particuliers, le centre de contact réalise certains actes de gestion, parmi les plus simples (correction d'avis IR, examen des demandes de délais de paiement, gestion d'oppositions...). Le comptable local à la tête du service gestionnaire du dossier reste libre de suivre ou pas la décision préparée par le CC. À compter d'octobre 2016, la Direction Impôts Services (DIS) accueillera un nouveau CC au sein des Centres Impôts Services (CIS) de Lille et Nancy, en parallèle des deux nouveaux CC qui ouvriront à Valence et Carcassonne portant le nombre de directions couvertes par cette formule d'accueil à distance à 14. A terme, ces centres accompagneront aussi les usagers dans leur parcours de déclaration et de paiement en ligne selon des outils qui seront progressivement expérimentés à compter de 2017.

[e-FIP Juin 2016 n° 43](#)

### 2) **Fiscalité** : bénéficiaires professionnels

La mesure de déduction de l'épargne constituée en vue d'un contentieux prud'homal est inconstitutionnelle. Le Conseil constitutionnel censure l'article 65 de la loi travail qui prévoit que l'épargne constituée par les entreprises afin de couvrir un risque lié à un contentieux prud'homal peut être fiscalement déductible.

[Cons.const. 4-8-2016 n° 2016-736](#)

### 3) **Social** : négociation collective

#### \* La loi El-Khomri prévoit la refondation du Code du travail

Une réforme d'ampleur du Code du travail est engagée avec l'adoption de la loi Travail qui confie à une commission d'experts le soin de proposer une réécriture de la partie législative, en laissant une plus large place à la négociation collective.

Loi Travail article 1

\* **Stress, harcèlement, agression, burn out...**

En parler pour en sortir : [www.inrs.fr/RPS](http://www.inrs.fr/RPS)

### 4) **Brève** :

\* 46 % des DRH interrogés estiment que la loi El Khomri aura un effet sur les négociations non salariales.  
(Le Monde du 07/09/2016)

\* TVA : les Européens ont perdu 160 milliards d'euros en 2014.  
(Les Echos du 07/09/2016 /Sources.IHS.CASE (Varsovie)).

\* Depuis 2008, près de 1 million de Français sont devenus pauvres.  
Le seuil de pauvreté s'établit à 1008 euros mensuels en 2014.  
En 2008, la France comptait 7,84 millions de pauvres ; en 2014 ce chiffre s'élève à 8,76 millions.  
(Les Echos du 07/09/2016)

\*\*\*\*\*

- Balf syndicale : [fo\\_ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo_ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr)  
- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>

## Dossier du mois : Adresse aux maires de France

(Le Syndicaliste n° 28 de juillet 2016)

Le 31 mai dernier, malgré des conditions climatiques difficiles, les militants du Syndicat National **F.O.-DGFIP** ont profité de l'ouverture du Congrès des Maires de France Porte de Versailles à Paris, pour alerter les élus des collectivités locales sur la situation critique des services de la Direction Générale des Finances Publiques.

Au nom des agents des Finances Publiques, Solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques et **F.O.-DGFIP** vous alertent personnellement sur l'état des services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

En votre qualité d'élus locaux, pendant la durée de votre 99<sup>e</sup> Congrès, vous allez très certainement débattre des moyens que vous donne l'État, de la réforme territoriale et de ses conséquences sur les collectivités que vous gérez : montée en puissance de l'intercommunalité, regroupement de collectivités, place et rôle des métropoles et incidence sur le tissu économique.

La DGFIP, partenaire historique des collectivités locales, devrait indéniablement jouer un rôle important tant pour vous accompagner dans les évolutions annoncées que pour vous apporter son expertise au quotidien.

Or, la DGFIP est aujourd'hui fragilisée par les suppressions d'emplois et les coupes budgétaires incessantes qu'elle subit depuis plusieurs années, cela conduit à une déstabilisation permanente des personnels et à la réorganisation constante des services.

Au titre de la Loi de Finances pour 2016, la DGFIP supporte ainsi 54 % des suppressions d'emplois dans la Fonction Publique d'État alors qu'elle ne représente que 6 % des effectifs.

Ces suppressions viennent s'ajouter aux précédentes et compromettent l'exercice normal de nos missions. Chaque année, les suppressions d'emplois représentent l'équivalent des effectifs d'un gros département qui serait ainsi rayé de la carte. La lettre de cadrage budgétaire pour 2017 prévoit, en outre, une réduction des effectifs de 2 % et un budget en diminution de 5 %.

### Toutes les missions des Finances Publiques sont atteintes

Sur le plan des missions fiscales, pour pallier la diminution des moyens, la Direction Générale organise le regroupement des brigades de vérification vers les DIRCOFI, compromettant ainsi la connaissance du tissu fiscal de proximité et rendant donc plus malaisée la programmation des contrôles. En outre, elle prélève sur le réseau des vérificateurs chevronnés dans le cadre de la mise en place des Services de Traitement des Déclarations Rectificatives dédiés aux contribuables souhaitant rapatrier des avoirs financiers détenus dans d'autres pays. Assurer plus de recettes pour l'État, le privant alors d'un prétexte pour réduire les dotations aux Collectivités.

S'agissant du recouvrement de l'impôt, le projet de retenue à la source, vendu à nos concitoyens comme une simplification administrative sera, d'après ce que nous connaissons, tout sauf une simplification. Au contraire, les contribuables, dont beaucoup croient qu'ils seront exonérés de déclaration de revenus, auront très certainement deux interlocuteurs : la DGFIP et le tiers collecteur.

Rappelons que, en 2008, la fusion des Directions Générales des Impôts et de la Comptabilité Publique a été justifiée, à l'époque, par l'instauration de l'interlocuteur fiscal unique pour simplifier la vie des contribuables. Or, « l'usine à gaz » en préparation risque fort d'enterrer définitivement la notion même d'interlocuteur fiscal unique voire, à terme, de compliquer la vie des contribuables.

En parallèle, la DGFIP met en œuvre un repli généralisé de ses services de proximité, SIP (Services d'Impôts des Particuliers), SIE (Services d'Impôts des Entreprises) et Trésoreries mixtes ou spécialisées, par une concentration des services sur quelques sites dans les départements.

### La DGFIP met en œuvre un repli généralisé de ses services de proximité

Dans le même temps, les personnels sont fortement invités à faire la promotion des services en ligne et doivent inciter les usagers à ne plus se déplacer. Il faut démontrer aux usagers et aux contribuables qu'ils ne sont ni mieux traités, ni mieux servis quand ils se déplacent. Pour les personnels de la DGFIP et leurs représentants, cette façon de procéder est un déni de service qui n'est pas à la hauteur de ce que nos concitoyens sont légitimement en droit d'attendre d'une administration telle que la DGFIP.

Dès cette année, les foyers fiscaux déclarant plus de 40 000 € ont l'obligation de déclarer leurs revenus en ligne et, en 2019, il en sera de même pour l'ensemble des foyers fiscaux. Si le développement des services en ligne est un progrès et constitue indéniablement un plus, il ne remplacera pas la proximité pour les plus démunis.

Dans le secteur public local, les suppressions d'emplois ont fini par atteindre la qualité du service et mené certains postes comptables au bord de l'asphyxie. Mettant à profit les préconisations d'un rapport commandé à l'Inspection Générale des Finances, la DGFIP lance des expérimentations de « back-office » traitant le visa des recettes et des dépenses des collectivités pour le compte du comptable public de proximité et la création de services facturiers sous l'autorité des Directeurs régionaux des finances publiques.

En matière domaniale, les évaluations que la DGFIP réalise pour les collectivités sont clairement menacées.

### Les personnels et les services de la DGFIP subissent une frénésie d'expérimentations

Les personnels et les services de la DGFIP subissent une frénésie d'expérimentations dont une des plus emblématiques du mépris pour les besoins des plus démunis concerne la **suppression du numéraire** dans un certain nombre de Trésoreries de proximité, au mépris des besoins des usagers et des élus locaux. Comment en effet, sans numéraire, maintenir le niveau de service aux régisseurs de recettes ou d'avances ? Comment sans numéraire continuer à verser des secours d'urgence aux populations en difficulté ?

Les personnels de la DGFIP et leurs représentants défendent une autre vision que celle d'une administration virtuelle uniquement à l'écoute des plus aisés et des plus instruits. Ils considèrent que les projets de la DGFIP sont incompatibles avec l'égalité de traitement du citoyen sur l'ensemble du territoire.

Depuis plusieurs mois, vous avez pu être sollicité par nos militants locaux pour défendre le réseau de proximité des Finances Publiques. De nombreuses municipalités leur ont déjà apporté leur soutien, empêchant ainsi certaines fermetures de trésoreries proposées par les directions locales.

Nous vous demandons de manifester votre soutien car, demain, c'est vers vous que se tourneront vos administrés, faute d'accéder à ce service public de proximité qui aura disparu.

*En cette période de crise, notre pays a plus que jamais besoin d'une administration fiscale, économique et financière à la hauteur des enjeux. Ce n'est pas en supprimant aveuglément ses emplois et en renonçant aux services de proximité que l'on construira, au service de tous, l'administration des Finances Publiques du XXI<sup>e</sup> siècle.*

